

ENQUÊTE 1/8

UN CANTON FACE AUX ÉLÉMENTS



Pourquoi une enquête sur les dangers naturels?

Laves torrentielles, avalanches, crues, risque sismique: le Valais est très exposé aux dangers naturels et aux effets du réchauffement climatique. Ces catastrophes causent des dégâts majeurs et coûtent parfois des vies. Les enjeux sont économiques,

environnementaux, sociétaux. Comment se protéger? Quel avenir pour les populations de montagne? Quel est le prix d'une vie humaine? Notre enquête.



JournaFONDS
pour l'enquête et le reportage



BOURSE
JORDI POUR LE
JOURNALISME

6742 bâtiments en zone rouge, c'est trop?

Malgré les recommandations fédérales, le Valais autorise de nombreuses constructions en zones de danger élevé, justifiées par des exceptions légales et l'attente de grands projets comme la troisième correction du Rhône. Explications en chiffres.

PAR ALEXANDRE BENEY

En Valais, 6742 bâtiments se trouvent en zone de danger élevé. En d'autres termes, 40 000 personnes peuvent, potentiellement, rester prisonnières de leur logement si la rivière déborde, si la falaise s'effondre, si l'avalanche déboule jusqu'à eux. Et s'ils sont tous bien là au moment où cela arrive. C'est rare, mais c'est possible. Ce chiffre, nous l'avons obtenu en compilant et en analysant les cartes de danger et les documents officiels du canton, en collaboration avec des chercheurs de la HES-SO Valais. A noter que si une construction est exposée à plusieurs risques, elle n'est comptabilisée qu'une fois. Grâce à cette cartographie, l'Etat du Valais vise à minimiser le risque qu'un événement naturel dramatique affecte directement la population. La meilleure façon d'y parvenir est d'éviter de construire dans les zones identifiées comme dangereuses.

En novembre dernier, nos confrères de la SRF recensaient 430 nouveaux bâtiments en zone rouge construits au cours des huit dernières années en Valais. Dans tous les autres cantons suisses seules 170 constructions ont été autorisées dans des secteurs du même type. A première vue, ces chiffres pourraient laisser penser que le Valais construit sans retenue, en ignorant les lois. Mais la réalité est plus nuancée. «Ne pas construire en zone rouge n'est pas une contrainte légale, mais une recommandation fédérale», explique Raphaël Mayoraz. Le chef du Service des dangers naturels (SDANA) précise: «Le Valais applique la loi de manière scrupuleuse et suit les recommandations fédérales dans la mesure du possible.» Selon lui, la présence de ces bâtiments en zone de danger s'explique par deux facteurs: soit les cartes de danger ont été établies après leur construction, soit ils bénéficient d'une

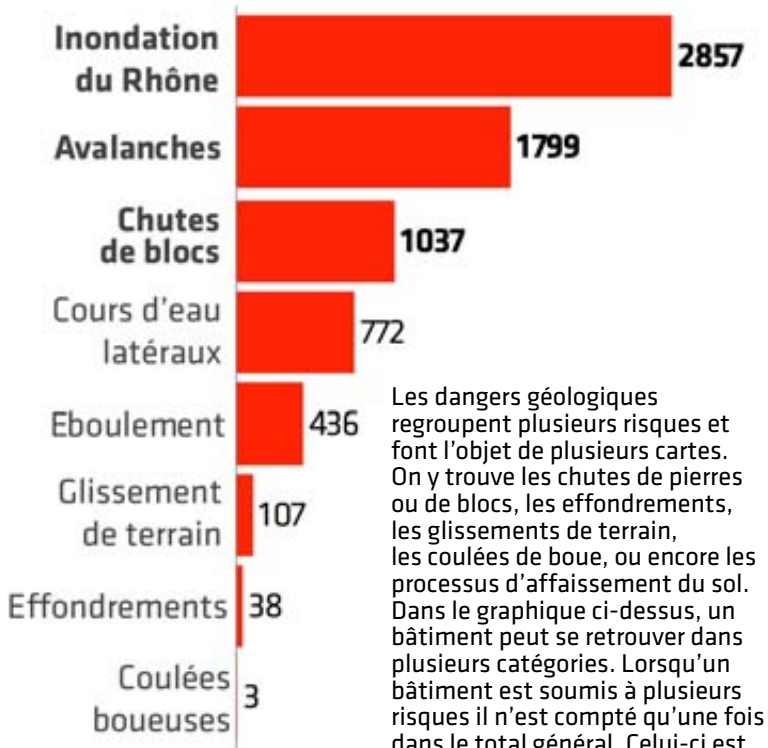
exception prévue par la loi: «La disposition permettant de préavisier positivement de nouvelles constructions en zone rouge est ancrée dans la loi. Il s'agit d'un régime d'exception qui a été voulu par le Parlement. Depuis l'introduction de la nouvelle législation sur les dangers naturels, chaque cas doit faire l'objet d'une expertise spécifique sur laquelle le service se base pour donner son diagnostic.»

En attente de la correction du Rhône

La grande majorité des dérogations accordées concerne le risque d'inondation lié au Rhône. En termes de nombre de bâtiments exposés, le Rhône arrive largement en tête: sa zone rouge compte 2857 bâtiments, soit presque autant que l'ensemble des autres dangers réunis. Ces constructions ont été autorisées grâce à une exception introduite dans la législation valaisanne sur la base d'un avis

Le Rhône est le danger le plus menaçant

Nombre de bâtiments exposés à chaque type de danger élevé



Les dangers géologiques regroupent plusieurs risques et font l'objet de plusieurs cartes. On y trouve les chutes de pierres ou de blocs, les effondrements, les glissements de terrain, les coulées de boue, ou encore les processus d'affaissement du sol. Dans le graphique ci-dessus, un bâtiment peut se retrouver dans plusieurs catégories. Lorsqu'un bâtiment est soumis à plusieurs risques il n'est compté qu'une fois dans le total général. Celui-ci est donc inférieur à la somme de tous les dangers.

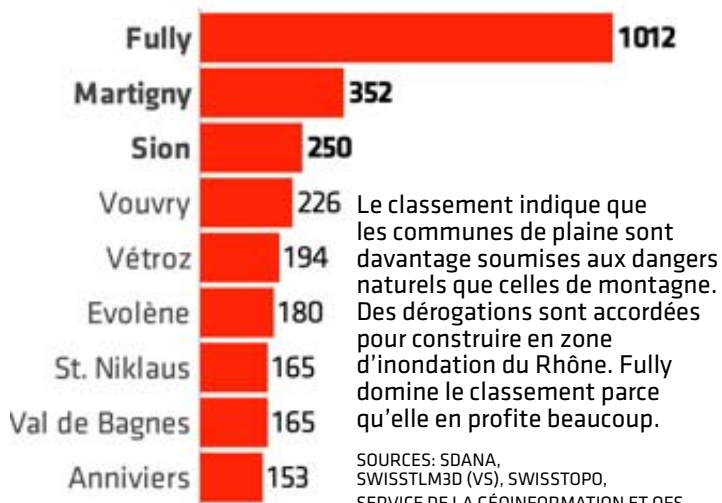
technique de la Confédération. «Ces dérogations, appliquées depuis 2008 d'entente avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), considèrent que la troisième correction du Rhône va sécuriser ces secteurs qui, au terme des travaux, ne seront plus en zone rouge. Sans

cela, la plaine du Rhône n'aurait pas pu autant se développer», affirme Raphaël Mayoraz. En mai dernier, le Conseil d'Etat annonçait que ce projet du siècle devait être révisé car jugé trop lent, trop compliqué et trop gourmand en terres. Dans le canton de Vaud, cette

LES GRAPHIQUES DES DANGERS

La plaine plus exposée que la montagne

Nombre de bâtiments en zone de danger élevé, par commune

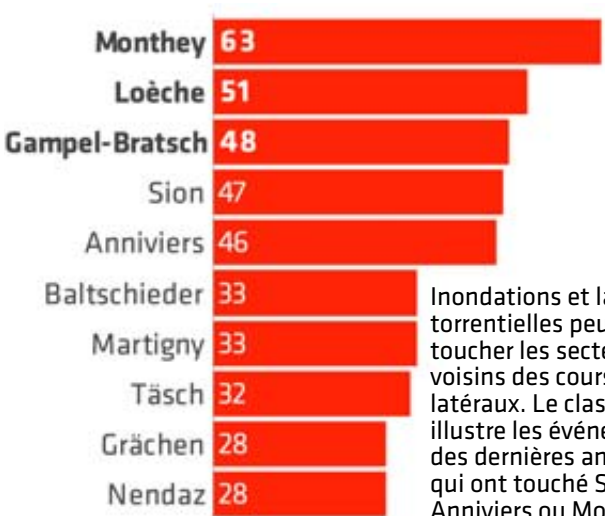


Le classement indique que les communes de plaine sont davantage soumises aux dangers naturels que celles de montagne. Des dérogations sont accordées pour construire en zone d'inondation du Rhône. Fully domine le classement parce qu'elle en profite beaucoup.

SOURCES: SDANA, SWISSTLM3D (VS), SWISSTOPO, SERVICE DE LA GÉOINFORMATION ET OFS

La Vièze et la Sionne, les rivières les plus dangereuses du Valais romand

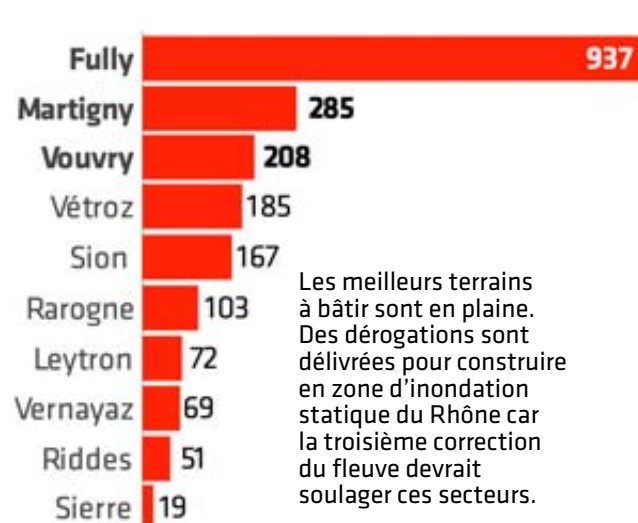
Nombre de bâtiments en zone de danger élevé des cours d'eau latéraux, par commune



Inondations et laves torrentielles peuvent toucher les secteurs voisins des cours d'eau latéraux. Le classement illustre les événements des dernières années qui ont touché Sion, Anniviers ou Monthey.

Fully construit beaucoup sous la menace du Rhône

Nombre de bâtiments en zone de danger élevé d'inondation statique du Rhône, par commune



Les meilleurs terrains à bâtir sont en plaine. Des dérogations sont délivrées pour construire en zone d'inondation statique du Rhône car la troisième correction du fleuve devrait soulager ces secteurs.